

Séance de l'après-midi du 10 décembre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 10 décembre 2008 à 13 h 30
Place de Ville
770, boulevard Laure, local 520
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2008
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 CLD BASSE-CÔTE-NORD..... 1
 M. David Calderisi
 FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC
 CONSEIL RÉGIONAL FTQ HAUTE-CÔTE-NORD, MANICOUAGAN
 CONSEIL RÉGIONAL FTQ SEPT-ÎLES ET CÔTE-NORD..... 5
 M. Daniel Blais
 M. Bertrand Méthot
 Mme Charlène Sirois
 M. Réjean Gérard
 LE REGROUPEMENT DES JEUNES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC 11
 M. Maxime Bernard
 M. Éric Paquet
 ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE MANICOUAGAN ET
 TOURISME DUPLESSIS..... 16
 M. Denis Cardinal
 Mme Marie-Soleil Vigneault
 M. PAUL DE BANÉ 24
 REPRISE DE LA SÉANCE
 GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR 35
 M. Sean Dutton
 CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER ET
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 DE LA RÉGION DE PORT-CARTIER 41
 M. Yves Desrosiers
 M. Bernard Gauthier
 M. Michel Gignac

**SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CLD DE LA BASSE-CÔTE-NORD**

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette huitième séance de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

10

Cet après-midi, nous allons poursuivre l'audition des mémoires. Selon l'horaire, nous avons actuellement huit (8) présentations, et peut-être qu'une présentation va être déplacée en début de soirée, parce que l'avion de la personne qui vient présenter est retardé. Sinon, nous allons la passer à l'ouverture de la séance ce soir à dix-neuf heures (19 h).

15

Donc j'indique également que les audiences peuvent être suivies sur Internet en mode audio à partir du site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et j'en profite pour souhaiter la bienvenue à ceux qui nous écoutent sur le Web.

20

Alors je vais maintenant appeler le CLD de la Basse-Côte-Nord à venir à la table des intervenants, monsieur David Calderisi.

25

Bonjour monsieur.

25

PAR M. DAVID CALDERISI:

Bonjour.

30

PAR LE PRÉSIDENT:

À vous la parole.

35

PAR M. DAVID CALDERISI:

35

Bonjour messieurs. Alors je me représente rapidement, David Calderisi, directeur général du Centre local de développement de la Basse-Côte-Nord. Bonjour à tout le monde.

40

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début, "Le Centre local...")

40

FIN DE LA LECTURE (Page 2, quatrième paragraphe, quatrième ligne, "... dans la région...")

45 N'en représentaient plus que deux cent cinquante (250) en 2006, une réduction de plus de cinquante pour cent (50 %).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, fin, "Le nombre d'emplois...")

50 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... rivière Romaine.")**

Merci de votre attention et de votre considération.

PAR LE PRÉSIDENT:

55 Merci monsieur Calderisi pour votre présentation.

60 Principalement, je note votre description des gens, des Nord-Côtiers qui s'exilent pour travailler à l'extérieur, soit qu'ils ne reviennent pas ou qu'ils reviennent seulement plusieurs mois plus tard. Je note cette présentation-là qui est un point de vue un peu différent, une vision un petit peu différente de ce qui nous avait été manifesté jusqu'à maintenant, et je vous remercie pour avoir attiré l'attention de la Commission sur ce point-là.

Monsieur Dériger.

65 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Juste une question concernant la formation. Vous faites mention dans votre mémoire que le CLD et la Commission scolaire du Littoral travaillent sur un programme de formation.

70 Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu plus, en quoi ça consiste exactement?

PAR M. DAVID CALDERISI:

75 En quoi ça consiste, absolument. Nous avons une planification qui est commencée depuis les trois (3) dernières années, une planification pour les trois (3) prochaines années, basée surtout sur les emplois qui seront en demande pour les projets hydroélectriques, soit celui de la Romaine ou du Petit Mécatina.

80 Comme nous avons mentionné dans le mémoire, nous avons présentement une cohorte de charpentiers-menuisiers qui sont gradués et une de conducteurs de machinerie lourde.

85 Il devrait y avoir une deuxième cohorte de charpentiers-menuisiers qui débiterait à la fin janvier 2009, mais nous planifions aussi plusieurs autres formations – c'est une des listes que j'ai oublié d'apporter – mais de grutier, cimentier, électricien.

90 Notre cible, c'est de former entre cent (100) et cent cinquante (150) individus de la Basse-Côte-Nord dans des formations professionnelles qui pourront éventuellement travailler dans ce projet-là et celui du Petit Mécatina, on l'espère, pour possiblement les trente (30) prochaines années.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

95 Est-ce qu'il y a des prérequis pour ces formations-là? Est-ce que les gens, les jeunes doivent avoir un minimum de connaissances ou si c'est ouvert?

PAR M. DAVID CALDERISI:

100 Oui, des prérequis dépendamment du cours et du centre de formation qui le donne habituellement, c'est un secondaire 3-4.

105 Alors il y a des tests d'aptitude évidemment. Comme j'ai mentionné, les gens sont moins scolarisés en Basse-Côte-Nord qu'ailleurs, mais on travaille beaucoup aussi à leur donner la reconnaissance d'un diplôme d'études secondaires qui leur permet évidemment de suivre ces formations professionnelles là.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

110 Donc, c'est combiné en fait, la formation est combinée à l'obtention d'un certificat de secondaire 5?

PAR M. DAVID CALDERISI:

115 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

125 J'aimerais savoir quelle est votre appréciation des principales contraintes des gens de la Basse-Côte par rapport à chercher à optimiser les retombées économiques du projet de la Romaine?

130 **PAR M. DAVID CALDERISI:**

Une bonne question. Évidemment, il y a notre éloignement, notre isolation; c'est très difficile évidemment pour ces gens-là de se déplacer sur le territoire.

135 Évidemment, on espère qu'avoir à se déplacer en Minganie versus Ontario, Alberta, ça pourrait apporter des gens vers là. Évidemment, la scolarisation, la professionnalisation, c'est une contrainte qui est très importante.

140 On sensibilise justement les gens à ce projet-là et à celui du Petit Mécatina depuis plus de trois (3) ans.

145 Et une des autres contraintes, évidemment, la langue. On n'a pas mentionné dans le mémoire, mais la démographie de la Basse-Côte-Nord, évidemment, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des gens et plus sont d'origine anglophone, alors c'est évident qu'il y a, pas une réticence, mais peut-être un inconfort de travailler sur un chantier, un chantier qui serait plutôt francophone.

150 Il y a aussi l'aspect de la reconnaissance à la CCQ. Les diplômés d'études professionnelles donnent la carte apprenti mais non de compagnon. Alors ils sortent dans les provinces de l'Ouest à aller chercher des heures de travail pour revenir par la suite venir chercher leur carte de compétence.

Mais je vous dirais ça, la formation, de un, la langue, de deux, mais c'est des choses sur lesquelles on sensibilise les gens et on travaille beaucoup depuis les quelques dernières années.

155 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Advenant la possibilité de la Basse-Côte de travailler au projet de la Romaine, est-ce que cela aura un impact négatif sur l'industrie de la pêche, le bassin de population d'emploi est assez restreint là-bas?

160 **PAR M. DAVID CALDERISI:**

165 Oui, le bassin d'emploi est très restreint, mais comme nous avons mentionné dans le mémoire, il y a déjà une migration très importante, un exode important pour travailler dans ces chantiers-là qui ne sont pas évidemment des pêcheurs.

170 Un petit pourcentage de ceux qui s'exilent à la fin de la saison de pêche, évidemment les pêcheurs quittent la région, mais ce projet-là n'aura pas d'impact néfaste sur l'industrie de la pêche.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Merci.

175 **PAR M. DAVID CALDERISI:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

180

Alors nous vous remercions pour votre présentation.

185

**FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC
CONSEIL RÉGIONAL FTQ HAUTE-CÔTE-NORD, MANICOUAGAN
CONSEIL RÉGIONAL FTQ SEPT-ÎLES ET CÔTE-NORD**

190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter le Conseil régional de la FTQ à s'avancer. Il y a eu des petits changements, donc j'ai les noms de monsieur Robert Roy, Daniel Blais, Bertrand Méthot, Charlène Sirois et Réjean Gérard. Je sais pas si tout le monde va s'avancer.

195

Bien entendu il y a plusieurs Conseils régionaux qui peuvent être impliqués, alors si vous pouvez indiquer lesquels Conseils viennent nous adresser la parole aujourd'hui.

200

Alors madame et messieurs bonjour et à vous la parole.

PAR M. DANIEL BLAIS:

205

Je commencerai par me présenter! Mon nom est Daniel Blais, je suis le conseiller régional pour la FTQ. La région couvre de Tadoussac à Blanc-Sablon.

Je vous présente Bertrand Méthot d'Hydro-Québec, Charlène Sirois du SCAP et Réjean Gérard qui est du Conseil régional Haute-Côte-Nord, Manicouagan.

210

D'entrée de jeu, je vous dirais que ce matin, celui qui était supposé venir présenter le mémoire était le président de la FTQ, c'est-à-dire monsieur Michel Arsenault, mais dû à la mauvaise température à Montréal, le verglas, il n'a pas pu se présenter.

215

Donc je le remplace à pied levé, en espérant que je satisferai à toutes les questions que vous pourrez nous poser. Il y a monsieur Méthot qui pourra nous aider et mes confrères de travail.

220

J'aimerais aussi mentionner qu'on a monsieur Roland Labonté qui est le coordonnateur régional des métallos sur la Côte-Nord qui nous accompagne, qui est dans la salle, et plusieurs autres du syndicat.

Je vais commencer par mon introduction!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début, "La Fédération...")

225

FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe, première ligne, "... est un projet nécessaire...")

230

Pour répondre aux besoins de la population et des entreprises québécoises, selon l'avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique du Québec.

235

Un projet nécessaire pour assurer le développement économique du Québec en attirant et en retenant des entreprises créatrices d'emplois et de biens et valeurs ajoutés. On l'a fait par le passé et on doit continuer à le faire. Il vaut mieux exporter des produits manufacturés grâce à notre énergie qu'exporter cette énergie.

240

Un projet nécessaire pour soutenir le développement éolien. L'éolien ne peut à lui seul remplacer l'hydroélectricité, mais aide à son développement. Hydro-Québec Production devrait assurer le développement éolien. On éviterait ainsi de perdre l'expertise au profit des entreprises étrangères.

245

Un projet nécessaire parce que l'efficacité énergétique n'est pas suffisante. Il y a des économies spectaculaires qui ont été faites, mais maintenant plus de quatre-vingts pour cent (80 %) de la consommation est incompressible.

250

Il faut continuer dans le sens de l'efficacité énergétique, mais pas seulement pour l'hydroélectricité, mais aussi dans les autres secteurs énergétiques.

Le projet de la Romaine, un projet acceptable, parce qu'il y a acceptabilité sociale, y compris dans les communautés autochtones.

255 Un projet acceptable, parce que le projet est acceptable sur le plan environnemental. Hydro-Québec a fait son étude d'impact environnemental et propose des mesures d'atténuation et d'autres groupes l'ont proposé aussi.

260 Un projet acceptable parce que la BAPE doit se préoccuper de l'environnement humain. La FTQ demande qu'il porte une attention à la route de cent cinquante kilomètres (150 km) qui sera construite à partir de la route 138, en lien avec la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses et des populations qui l'utiliseront par la suite, comme l'indique Hydro-Québec dans ses analyses de retombées.

265 La 389 qui a été construite pour desservir les chantiers de Manicouagan est très dangereuse. La route de la Toulnostouc cause actuellement de graves problèmes.

270 Nous ne sommes pas des experts, mais nos membres travaillent chez Hydro-Québec, qui s'y connaissent quand même un peu, insistent pour que cette nouvelle route ne ressemble en rien à celle de la Toulnostouc et soit comparable à celle qui avait été construite pour la rivière Sainte-Marguerite, soit une route de classe normalisée par Transport Québec, permettant le transport régulier de camions pour le bois et le minerai, et souhaitent aussi qu'on y implique les règles d'entretien de classe 2 qui obligent la visibilité de la ligne médiane en tout temps, c'est-à-dire la ligne jaune ou blanche qui sépare les deux (2) voies.

275 Un projet acceptable parce que le projet assure un développement socioéconomique au Québec et dans la région, une région qui a connu des pertes d'emplois où le taux de chômage est de près de quatre (4) points de plus élevés que la moyenne québécoise.

280 Un projet acceptable pour développer et maintenir des entreprises dans la région. La FTQ demande de participer au comité des retombées économiques et de laisser celui-ci définir ses objectifs.

285 Un projet acceptable pour favoriser l'embauche locale et régionale, y compris dans les populations autochtones, dans le respect des exigences normales de formation et de conventions collectives, c'est-à-dire les conventions collectives de la construction et d'Hydro-Québec.

290 S'assurer de prévoir et de répondre aux besoins de formation des jeunes et des adultes. Réorientation des personnes actuellement en chômage. Appui FTQ aux communautés locales et autochtones qui veulent développer de la formation professionnelle de leur population.

295 Qu'Hydro-Québec, mais aussi les gouvernements québécois et fédéral fassent les investissements nécessaires dans les infrastructures de services publics de la région. Exemple, centres de la petite enfance, écoles, services, loisirs, logements et aéroports, surtout les infrastructures de transport.

Un projet acceptable, mais plus que tout, le projet de la Romaine devrait être une occasion pour le gouvernement de réfléchir à la politique de transport dans toute la Côte-Nord.

300 En réponse aux revendications historiques des Nord-Côtiers, le premier ministre Jean Charest a récemment affirmé, et je cite:

"Partout où on a fait des barrages, il y a eu des retombées économiques dans le développement des infrastructures de transport."

305 Ces améliorations ne se sont cependant pas faites par magie, il a fallu les planifier, et c'est ce que nous demandons au gouvernement du Québec, de faire, en tenant compte de deux (2) objectifs: la minimisation du sentiment d'éloignement, une diversification des modes de transport.

310 Les revendications et les mesures à mettre de l'avant sont nombreuses. Désenclaver la Basse-Côte-Nord en poursuivant la construction de la route 138, ce qui permettrait aussi à cette population d'accéder plus facilement aux emplois et aux développements socioéconomiques.

315 Sécuriser cette même route sur toute sa longueur, en tentant de résoudre à la source, avant que ne surviennent les problèmes de fermeture de route.

Accentuer le développement du transport maritime des marchandises.

320 Assurer l'accès des services aériens à des coûts acceptables.

En conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, premier paragraphe, "La Fédération...")

325 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, deuxième paragraphe, fin, "... plus diversifié.")**

Je vous remercie messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Merci monsieur pour votre présentation.

Je notais en page 5, au sujet de la disponibilité de l'électricité qui serait produite par le complexe hydroélectrique, que vous dites:

335 "Nous osons espérer que les exportations dont parle Hydro-Québec sont bien de cet ordre et ne prendront jamais la priorité sur la satisfaction de la demande de la population et des entreprises québécoises existantes et à venir."

340 Ce qu'Hydro-Québec nous a expliqué, en tout cas dans le cadre du projet, en première
partie d'audience publique, c'est qu'il y aurait aucune vente d'électricité à long terme, ce serait
que des ventes à court ou moyen termes d'électricité, et qu'au fur et à mesure que les besoins du
Québec se manifesteraient, que l'électricité serait utilisée à cette fin.

345 Donc l'électricité du complexe serait utilisée au Québec.

À ce stade-ci, est-ce que ces engagements-là, ce qui a été expliqué en audience publique
vous satisfait ou bien vous avez encore des doutes à ce sujet-là, si je m'inspire de votre
mémoire?

350 **PAR M. BERTRAND MÉTHOT:**

Je suis président du syndicat des employés de métiers d'Hydro-Québec depuis vingt-cinq
(25) ans.

355 Je dois vous dire que le développement d'Hydro-Québec, la conception même du barrage
d'Hydro qui est une puissance, son état même de centrale qui est une centrale de pratiquement
au fil de l'eau est une puissance qu'on pourrait qualifier de continue. Donc ça augmente la
puissance en temps réel en tout temps.

360 Et c'est la beauté de ce projet-là. Comme exploitant, ça veut dire que tu augmentes la
puissance totale de ton parc de façon continue, donc qui va permettre à Hydro-Québec
d'augmenter sa capacité de livrer de l'énergie de façon continue.

365 Et je pense qu'ils vont pouvoir exporter un peu plus. Le temps, ils vont pouvoir exporter,
c'est clair que ça va permettre d'exporter, et en plus de produire l'électricité chez nous, ce qu'on a
besoin.

J'ai de la difficulté à comprendre ce que vous voulez dire, le sens de votre question
comme telle.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que vous dites que les exportations ne prendront pas la priorité sur les
besoins du Québec ni plus ni moins.

375

Comme j'expliquais, c'est qu'on nous avait expliqué en audience publique en première
partie qu'il n'y aurait pas de vente à long terme d'électricité issue du complexe hydroélectrique de
la Romaine. Ça avait été expliqué par Hydro-Québec.

380 Donc est-ce que c'est parce que vous avez des craintes que ce point de vue là d'Hydro-
Québec change dans le futur et qu'ils réservent des blocs d'énergie?

PAR M. BERTRAND MÉTHOT:

385 Écoute, c'est pas notre objectif, c'est pas à nous à prétendre – je pense que ça appartient plus à Hydro à vous répondre à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 C'est parce qu'ils nous ont répondu qu'il y en aurait pas de priorité, que la priorité serait pour la satisfaction de la demande de la population. C'est ça qu'ils nous ont expliqué.

C'est parce que vous souhaitez que ça ne change pas, dans le mémoire, mais est-ce que vous avez des craintes ou c'est simplement une déclaration que vous faites?

395 **PAR M. DANIEL BLAIS:**

Non, il y a pas de crainte de ce côté-là, ça nous satisfait de la façon que ça a été présenté.

400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

PAR M. BERTRAND MÉTHOT:

405 Il y a un point que je voudrais ajouter, c'est au niveau de la création d'emplois.

On n'a pas touché tellement, mais c'est clair que c'est des emplois de qualité qu'il va y avoir. Pour avoir entendu ce que j'ai entendu au niveau des autres rapports, je sais que je dois pas le commenter, mais c'est minimum cent (100) à cent dix (110) emplois qui vont être créés au niveau de l'exploitation de ces centrales-là, les quatre (4) centrales, c'est au-delà d'une centaine d'emplois qui vont être créés.

415 Et ça, au niveau de tous les métiers. Je voulais le souligner, parce que j'ai entendu quelque chose ce matin, qu'on m'a dit qu'on avait rapporté.

C'est juste un point que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 Très bien. Nous vous remercions pour votre présentation.

425

LE REGROUPEMENT DES JEUNES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

430

Nous avons en lien téléphonique Le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec. Alors on m'indique que nous avons monsieur Maxime Bernard en ligne, est-ce que c'est exact, monsieur Bernard, est-ce que vous m'entendez?

PAR M. MAXIME BERNARD:

435

Oui, bonjour. Je suis accompagné d'Éric Paquet, le directeur général ici au Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

440

Alors bienvenue et à vous la parole.

PAR M. ÉRIC PAQUET:

445

Merci. Je vais débiter, c'est Éric Paquet qui s'adresse à vous, je vais vous présenter très rapidement ce qu'on fait au Regroupement, qui on est puis pourquoi on s'intéresse au projet la Romaine, puis ensuite, je vais léguer la parole à mon collègue Maxime qui va vous parler un petit peu plus des points techniques du mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

450

Très bien. Étant donné qu'on est vraiment en audio, lorsque monsieur Bernard va prendre la parole, des fois c'est peut-être pas évident, le changement de voix, alors si monsieur Bernard peut se réidentifier à ce moment-là pour les fins de sténotypie, pour qu'on sache bien qui parle.

455

Alors allez-y monsieur Paquet.

PAR M. ÉRIC PAQUET:

460

Merci. Donc on est le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec. Le Regroupement, c'est six mille (6000) membres répartis dans vingt-deux (22) jeunes chambres de commerce ou regroupements de jeunes gens d'affaires, donc d'un peu partout de la province, dont la Jeune chambre de Manicouagan qui est un petit peu plus touchée, qui est plus particulièrement touchée par le projet. D'ailleurs, je pense qu'elle a déposé un mémoire, je pense qu'elle va être en Commission elle aussi, en audience publique.

465

Donc notre mission au Regroupement, c'est de promouvoir les intérêts de nos membres, c'est-à-dire celles d'une jeune génération, c'est quarante (40) ans et moins pour faire partie du Regroupement. On est six mille (6000), donc un peu partout dans la province.

470

Donc vous comprendrez que si on est la jeune génération, on s'intéresse aux projets qui ont un impact sur le développement durable du Québec, c'est-à-dire aux projets qui ont des impacts économique, social, environnemental sur les générations actuelles et futures.

475

Bref, le Regroupement a toujours revendiqué une vision à long terme dans les actions gouvernementales et dans ses propres actions. Et un projet comme la Romaine a certainement un impact, qui aura un impact du moins sur présentement et dans le futur.

480

Donc c'est un peu pour ça qu'on s'intéresse, on sait que c'est un projet qui a de l'ampleur et qui a différents impacts.

485

Maxime, je vais te laisser la parole, je sais pas si c'est assez clair, j'ai fait ça très rapidement, je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps. Alors je vais peut-être laisser la parole à Maxime.

PAR M. MAXIME BERNARD:

490

Oui, bonjour. Donc le projet la Romaine, on s'est un peu intéressés à trois (3) volets qui touchent directement nos préoccupations au Regroupement des jeunes chambres de commerce.

Le premier, c'est l'enjeu du développement économique des régions du Québec et de favoriser la rétention et l'attraction des jeunes pour contrer l'exode rural dans les régions.

495

Ensuite, le deuxième point qui nous touche beaucoup, c'est tout ce qui est en lien avec l'équité intergénérationnelle, donc l'apport que le projet va avoir au Fonds des générations du gouvernement du Québec.

500

Et le troisième point, dans un souci de développement durable, c'est aussi l'impact environnemental mais d'un niveau global et, si on veut, plus continental à long terme, en plus de l'impact qu'il va y avoir sur le milieu direct de la Côte-Nord.

505

Donc le premier point, le complexe de la Romaine, c'est un projet qui va favoriser le développement économique de la Côte-Nord.

Présentement, la Côte-Nord subit l'exode des jeunes vers les grands centres; on peut le voir depuis au cours des dix (10) dernières années, il y a plus de quatorze mille (14 000) jeunes de moins qui habitent la région de Côte-Nord.

510 Alors qu'en 97, les jeunes représentaient cinquante-deux pour cent (52 %) de la population, maintenant, ça se chiffre aux environs de quarante-deux pour cent (42 %). Et c'est une tendance qui devrait s'accroître.

515 Donc ce fossé de l'exode rural devrait continuer à se créer et en plus, l'autre problème qu'on prévoit, c'est que dans ce contexte de vieillissement de la population, comme le montrent les projections de l'Institut de la statistique du Québec, c'est qu'il va peut-être y avoir d'ici 2026 un déficit, si on veut, de la relève. Selon l'indice de remplacement de la main-d'oeuvre, finalement, il y aurait un manque à gagner de plus de quatre mille (4000) personnes, simplement pour remplacer les personnes qui vont quitter le marché du travail ou qui vont être à la veille de quitter le marché du travail au cours des vingt (20) prochaines années dans la Côte-Nord.

520 Donc un projet comme la Romaine qui favorise, qui donne les opportunités et qui crée un peu des chances de développement et de développement économique est plus favorable, si on veut, et est garant pour la relève et pour les jeunes, pour rester en région.

525 Le deuxième sous-point, c'est que la Côte-Nord bat au rythme des grands chantiers. L'économie de la Côte-Nord, le moteur économique, c'est les grands chantiers, et présentement, depuis 2005, il y a certains secteurs qui ont connu plus de difficulté. Par exemple, il y a mille cinq cents (1500) emplois qui ont été abolis, si on veut, ou supprimés dans des secteurs comme le secteur forestier, la transformation du bois. Le taux de chômage est à la hausse dernièrement.

530 On a vu aussi une réduction des dépenses en immobilisation, bien que ça s'est amélioré en 2008 par rapport à 2004, on voit que c'est quarante-neuf pour cent (49 %) de moins. Donc il y a eu vraiment une coupure dans les investissements à long terme, soit les immobilisations.

535 Donc le projet via toutes ces retombées, que ce soit économique ou aussi directe, donc tant autant les deux mille (2000) emplois prévus, mais aussi par rapport à ses retombées sur les entreprises de biens, le secteur tertiaire et aussi les investissements en infrastructures publiques, ça fait en sorte que ça va emmener des opportunités.

540 On croit qu'en plus, il va falloir que tous les intervenants investissent pour profiter pleinement de ces retombées dans la formation de main-d'oeuvre, mais tous ces investissements-là, à long terme, sont garantis d'un développement économique et donc de nouvelles opportunités pour les jeunes prêts à entrer sur le marché du travail, et aussi donc pour garder les jeunes chercheurs d'emplois dans la région de la Côte-Nord.

545 Le deuxième volet est plutôt sur le côté du Fonds des générations. Comme tous les projets d'Hydro-Québec finalement, tous les revenus d'Hydro-Québec, le projet va finalement, via les exportations d'électricité durant les premières années et par la suite via la production d'électricité pour le bien interne du Québec, va favoriser des mises de fonds pour le Fonds des générations du gouvernement du Québec.

550

555 Le Fonds des générations qui a été créé dans le budget 2006-2007 vise à réduire la réduction de la dette et donc favoriser un peu l'équité intergénérationnelle dans le contexte de vieillissement de la population actuelle. On se le cachera pas, la dette du Québec est très élevée, selon les données de 2006 que nommait l'économiste Pierre Fortin; le Québec se situe, si le Québec était considéré comme un pays, parmi les membres de l'OCDE, on était dans le top 5 des plus endettés.

560 Donc pour la génération future, c'est un fardeau qu'un projet comme le Fonds des générations, et un projet comme celui de la Romaine, en contribuant à ce fonds-là, permet un peu d'alléger.

565 On reconnaît donc que les redevances d'environ cinq cents millions (500 M\$), soit quatre cent quatre-vingt-huit millions (488 \$) durant les dix (10) années jusqu'en 2030 que contribuera, va aider justement à fournir le Fonds des générations. Et ça, c'est mis à part tous les revenus gagnés, les revenus fiscaux de l'ordre de cinq cents soixante-douze (572 M\$) pour le gouvernement provincial, et deux cent cinquante millions (250 M\$) estimés environ pour le fédéral.

570 Donc il y a là un enjeu, bien que ce soit pas un projet, si on veut, qui va régler le sort de l'équité intergénérationnelle, mais qui au moins favorisera un peu à long terme d'alléger l'impact du vieillissement de la population sur les finances publiques.

575 Et dernièrement, notre troisième point majeur, c'est un projet qui favorise l'utilisation d'une source d'énergie renouvelable.

On a vu dans l'étude d'impact beaucoup, et je crois que c'est là-dessus finalement qu'on se concentre souvent, sur l'impact sur le milieu direct de la Côte-Nord du projet.

580 Pour ce volet-là, on s'en remet à l'étude d'impact et à Hydro-Québec qui semble avoir pris les mesures nécessaires pour veiller à justement mitiger l'impact, sauf que d'un point de vue, si on veut plus global, aussi je pourrais dire continental, le fait de promouvoir une utilisation d'une source d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité va favoriser la lutte aux gaz à effet de serre, et donc les engagements envers le Protocole de Kyoto entre autres.

585 Selon les données d'Hydro-Québec, l'utilisation, le projet hydroélectrique de la Romaine va favoriser une économie de gaz à effet de serre, comparativement à d'autres sources d'énergie, d'environ trois millions (3 M) de tonnes équivalentes si on compare au gaz naturel, et sept point cinq millions (7,5 M) de tonnes équivalentes par rapport au charbon.

590 Et dans le contexte actuel où est-ce que et les États-Unis qui ont recours à plus de soixante-dix pour cent (70 %) aux centrales thermiques et l'Ontario, au niveau de vingt-six pour cent (26 %) et qui sont présentement sur la voie de s'engager, comme dans le cas de l'Ontario, à réduire leurs gaz à effet de serre et à réduire leurs recours à l'énergie thermique, c'est clair qu'un

595 projet comme la Romaine qui est voué à l'exportation va favoriser un peu la lutte aux gaz à effet de serre, d'un point de vue continental et à long terme.

Donc de ce côté-là, on voit la chose favorablement en ce qui a trait au projet de la Romaine.

600 Donc en conclusion, Le Regroupement des jeunes chambres de commerce, on supporte le projet, parce qu'il répond à nos préoccupations, autant en matière de développement économique des régions, du souci de l'équité intergénérationnelle et qu'en matière de développement durable d'un point de vue plus global.

605 Donc c'est clair que l'économie de la Côte-Nord bat au rythme des grands chantiers et celui-ci en est un, donc il faudrait pas passer à côté pour favoriser le développement économique et aussi favoriser le retour – freiner l'exode rural dans le contexte du vieillissement de la population.

610 D'autre part, le projet va permettre de contribuer à plus de cinq cents millions de dollars (500 M\$), comme nous l'avons mentionné, au Fonds des générations.

Et finalement, l'impact environnemental à long terme est favorable, si on veut, à la lutte aux gaz à effet de serre.

615 Donc c'est pourquoi nous, au Regroupement, nous sommes donc favorables au projet, parce que nous considérons que ce projet va offrir des opportunités de carrières aux jeunes de la Côte-Nord et aussi, si on veut, répondre aux aspirations du développement durable à long terme.

620 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Messieurs, merci pour votre présentation. La Commission n'a pas de questions sur votre mémoire, mais néanmoins, nous vous remercions, comme je l'ai dit, pour votre contribution et en fonction des points que vous avez énoncés dans votre mémoire.

PAR M. MAXIME BERNARD:

630 Parfait, merci beaucoup. Au revoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Merci, au revoir.

**ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE MANICOUAGAN
TOURISME DUPLESSIS**

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter les Associations touristiques régionales de Duplessis et de Manicouagan, nous avons les noms de monsieur Denis Cardinal et de madame Marie-Soleil Vigneault.

645

Monsieur bonjour, madame, bonjour. À vous la parole.

PAR M. DENIS CARDINAL:

650 Alors je me présente, Denis Cardinal, je suis directeur général de l'Association touristique régionale de Manicouagan.

PAR Mme MARIE-SOLEIL VIGNEAULT:

655

Marie-Soleil Vigneault, directrice générale de Tourisme Duplessis.

PAR M. DENIS CARDINAL:

660

Alors à nous deux, on couvre l'ensemble de la Côte-Nord, c'est intéressant! Je pense qu'on a tenu à le faire ensemble parce que pour nous autres, c'était important, ça démontre aussi la solidarité qu'on a sur la Côte-Nord, les avantages et les facilités qu'on a aussi à travailler ensemble sur différents enjeux et à cet effet-là, bien, on est fiers d'être ici puis de pouvoir vous présenter un peu notre position.

665

Dans un premier temps, je vous souhaite la bienvenue! Vous êtes sur la Côte-Nord, je sais pas si on a eu l'occasion de vous souhaiter la bienvenue, donc vous êtes sur la Côte-Nord, la plus grande et la plus belle région du Québec. Je pense que vous aurez sûrement l'occasion de venir nous visiter et d'admirer tout ce qu'on a à offrir à nos visiteurs. Je voulais vous souhaiter la bienvenue en partant.

670

Écoutez, les deux (2) ATR, ce sont des organisations qui sont établies depuis de longue date. Les principaux mandats qu'on a à s'occuper en région, moi et Marie-Soleil, c'est en lien avec la concertation régionale, la promotion touristique, le développement de l'offre, l'accueil, l'information touristique notamment et la signalisation. Donc ça, c'est les mandats pour lesquels on est responsables, moi et Marie-Soleil, sur l'ensemble de la Côte-Nord.

675

L'industrie touristique! Simplement quelques chiffres pour préciser que c'est une industrie importante, autant au Québec que sur la Côte-Nord.

680 Alors si on regarde au niveau du Québec, en 2007, ça représentait dix virgule zéro sept milliards (10,07 MM\$) de recettes touristiques, donc c'est quand même une industrie qui est de premier ordre à l'échelle du Québec.

685 Et si on regarde en termes d'emplois, c'est plus de cent quarante-sept mille (147 000) emplois à l'échelle du Québec et trente mille (30 000) entreprises. Donc c'est quand même une industrie qui est de première importance.

690 Si on regarde pour la Côte-Nord, c'est plus de cinq cents (500) entreprises actuellement, on parle de plus de trois mille (3000) emplois directs et des retombées ou des recettes touristiques de cent cinquante millions (150 M\$). Donc ça aussi, c'est important pour la Côte-Nord.

695 Et la Côte-Nord connaît un essor touristique depuis plusieurs années, donc c'est important de le souligner. Je pense qu'on peut se vanter d'être une région d'avenir au niveau touristique, et on a besoin d'investissements pour faciliter le développement touristique justement de l'industrie sur la Côte-Nord.

700 On parle de nouveaux projets qui ont émergé depuis quelques années, notamment à Natashquan avec "Le pays raconté"; on parle des croisières internationales aussi, le positionnement par rapport à Baie-Comeau, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre. Donc c'est quand même majeur comme retombées touristiques, comme retombées économiques.

705 Le Jardin des Glaciers à Baie-Comeau, le Centre national des naufrages, la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan, le Pavillon Georges-D'Or à Manic-2, et on est en plein essor touristique actuellement.

710 Il y a un intérêt, il y a un engouement pour la Côte-Nord aussi, et je pense que le contexte actuel, avec Hydro-Québec, de favoriser un projet comme la rivière Romaine, ne peut que favoriser l'essor touristique de notre région.

715 Dans le fond, la vraie question qu'on peut se poser dès le départ, en voyant un peu le projet de la rivière Romaine, c'est: est-ce que la Côte-Nord peut se priver des investissements qui sont prévus dans ce projet-là?

720 Donc six point cinq milliards (6,5 MM\$), des emplois, des retombées économiques directes, des sommes attribuées aussi aux MRC, aux communautés autochtones, pour pouvoir jouer sur les enjeux sociaux, les enjeux environnementaux, les enjeux économiques. Donc la question qu'on peut se poser dès le départ, c'est: est-ce qu'on peut se passer de ces sommes-là! Alors je pense qu'on en est venu facilement à la réponse, c'est que non.

On a besoin de ces sommes-là pour pouvoir poursuivre le travail, puis travailler vraiment et concrètement sur les enjeux sociaux et les enjeux économiques.

725

Il faut comprendre que dans ce sens-là, l'industrie touristique, on est présents, on veut que le développement se poursuive et on espère évidemment que les retombées vont favoriser l'essor touristique de notre région.

Si je reviens plus précisément à mon texte à ce moment-ci!

730

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, "Un projet comme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe, fin, "... qu'on y trouve.")

735

C'est sûr que tous les yeux vont être tournés vers la Côte-Nord pendant plusieurs années. Les gens vont suivre le déroulement, l'évolution de ce projet-là, ça va attirer la curiosité des gens à l'échelle du Québec et peut-être même à l'échelle hors Québec, parce qu'il faut comprendre que comme ATR aussi, on fait des efforts promotionnels pour aller chercher une clientèle qui est hors Québec.

740

Donc c'est important à ce moment-là qu'on profite de ce contexte-là. Il y a un contexte favorable qui fait que les gens vont être intéressés par ce qu'on fait, par ce qu'on est, et c'est un contexte favorable, je pense, pour les deux (2) ATR, et pour l'ensemble des intervenants, d'intervenir, d'interpeller les gens à venir nous visiter, pour qu'on ait les retombées économiques aussi intéressantes à ce moment-là.

745

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, début, "Un projet aussi...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, sixième paragraphe, troisième ligne, "... plus positifs...")

750

Et ça, je trouve ça important, parce qu'au cours des dernières années, je sais pas si vous avez suivi un peu l'actualité, j'imagine, la Côte-Nord faisait souvent la manchette plutôt parce que les routes étaient fermées, on avait eu des déluges, on voulait sauver l'île René-Levasseur, on voulait, bon, c'était toujours, je dirais, des faits qui amenaient une visibilité un peu plus négative sur la Côte-Nord, puis je pense que ça, il faut que ça arrête d'une certaine manière.

755

Puis le contexte, je le répète, serait plutôt favorable actuellement à investir en promotion et à faire valoir nos richesses et nos attraits et inviter les Québécois à venir nous visiter, puis à découvrir notre qualité de vie aussi, parce que je pense que ça, on peut s'en vanter d'avoir une qualité de vie exceptionnelle.

760

Si on regarde davantage en termes de suggestions! Donc ce qu'on suggère par rapport à ce projet-là, évidemment on aimerait qu'Hydro-Québec puisse aussi nous aider comme région à faire en sorte que les gens, je le disais tout à l'heure, il y a beaucoup de curieux, il y a beaucoup de gens qui vont être intéressés à venir nous visiter, on sait qu'il n'y aura pas nécessairement d'infrastructures de visites comme à Manic-5 ou à Manic-2, par contre les deux (2) ATR, nous, ce

765 qu'on croit, c'est qu'il devrait y avoir un minimum d'infrastructures pour accueillir et puis expliquer, puis interpréter ce qui se passe au niveau de ce projet-là.

Et à cet effet-là, je pense qu'on peut offrir notre collaboration à Hydro-Québec pour identifier des moyens pertinents à mettre en place pour faire en sorte que les gens qui vont venir dans la région puissent être informés du projet, de ses retombées, de ses particularités. Je pense que c'est une nécessité, les gens vont en demander, de toute façon.

770
775 Deuxième chose qu'on aimerait aussi proposer à Hydro-Québec, c'est qu'au-delà d'être un producteur d'hydroélectricité, Hydro-Québec devrait être aussi un producteur de fierté. Producteur de fierté, fier de ses réalisations, de son génie et fier aussi de sa région, la Côte-Nord, et nous aider en ce sens à faire valoir aux Québécois et aux Québécoises les richesses qu'on a, les avantages qu'on a, la qualité de vie qu'on a, les attraits, les particularités.

780 Donc Hydro-Québec, on aimerait l'avoir comme partenaire pour être des promoteurs de fierté aussi et non pas juste d'hydroélectricité. Je pense que ça serait quelque chose d'extrêmement intéressant, je le répète, le contexte, au cours des prochaines années, va être favorable, et je pense que si on veut bénéficier des retombées maximums de ce projet-là au niveau économique, bien, il faut qu'on se fasse voir, il faut qu'on fasse parler de nous pour des raisons positives, il faut qu'on invite les gens à venir nous voir. Je pense qu'Hydro-Québec
785 pourrait grandement nous aider dans ça puis être fière de ses réalisations, mais fière aussi de la Côte-Nord.

L'industrie touristique, évidemment, c'est une industrie d'avenir, c'est créateur d'emplois, de richesses. Il y a encore beaucoup à développer.

790
Le financement n'est pas toujours présent pour aider les promoteurs à développer leurs projets, aider les municipalités à développer leurs initiatives. Donc dans ce sens-là, c'est évident que les sommes qui ont été avancées par Hydro-Québec pour les MRC, pour les municipalités, pour les communautés autochtones vont servir à vraiment développer le plein potentiel
795 touristique de notre région.

Donc, c'est ça. Bien écoutez, moi, je m'arrêteraï là simplement en conclusion pour dire que c'est une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer.

800 Je crois pas que dans les prochaines années, si on ne bénéficie pas des retombées de ce projet-là, qu'il y ait d'autres instances gouvernementales, quelles qu'elles soient, qui vont venir nous voir puis qui vont nous dire, vous êtes beaux, vous êtes fins, on croit en vous, puis on va investir des sommes importantes pour vous aider. Je pense que le sous-financement est assez évident dans notre cas ici sur la Côte-Nord, autant sur les enjeux économiques, sociaux et
805 environnementaux, peu importe.

810 Je pense que c'est une opportunité en or puis je suis pas sûr qu'elle va se représenter. Moi, je pense qu'on devrait en profiter, travailler tous ensemble et essayer de faire en sorte que les sommes qui vont être allouées à notre région soient bénéfiques pour l'ensemble de notre région sur l'ensemble de ces enjeux.

815 Et dans ce sens-là, les deux (2) ATR, on est prêts à offrir notre collaboration, autant aux municipalités, aux MRC, autant à Hydro-Québec pour s'assurer que tout va bien se développer aussi. Je pense que c'est important. On a une expertise, on a des connaissances, on a des équipes qui travaillent dans chacun de nos bureaux, et je pense que dans ce sens-là, on est prêts à s'investir et à travailler en collaboration avec l'ensemble des intervenants pour s'assurer qu'on développe notre industrie touristique pour qu'on ait les retombées maximums.

820 Donc c'était le message que j'avais principalement à passer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci pour votre présentation.

825 Concernant l'offre touristique, plus particulièrement dans le secteur, bon, dans la Minganie, et dans le secteur de Havre-Saint-Pierre, en audience publique notamment à Havre-Saint-Pierre, il y avait certaines préoccupations qui étaient liées à un possible engorgement de l'offre de logements, donc d'hébergement localement notamment à Havre-Saint-Pierre.

830 Et il y avait d'autres niveaux de préoccupations qui avaient été exprimés au regard aussi du personnel touristique qui oeuvre actuellement et qui travaille dans le domaine et qui pourrait être tenté de travailler pour Hydro-Québec, donc créerait une pénurie de main-d'oeuvre dans le domaine touristique.

835 Votre perception à vous sur cette problématique-là, quelle est-elle?

PAR Mme MARIE-SOLEIL VIGNEAULT:

840 Oui, alors c'est certain qu'il y a une préoccupation, elle est déjà existante au niveau de la pénurie de main-d'oeuvre.

845 Alors c'est certain qu'avec les intervenants socioéconomiques, on travaille sur des projets à court, moyen et long termes pour atténuer ce manque de main-d'oeuvre, et nous encourageons fortement les promoteurs à se développer et à ne pas attendre justement qu'il soit déjà trop tard pour construire les hôtels, les gîtes, les auberges, des résidences de touristes. Alors c'est le temps de prendre ce tournant.

850

Juste avec l'avènement des projets comme les croisières l'an prochain, il y a beaucoup d'entreprises touristiques qui devront se développer. Il y a déjà un souci d'avoir de la main-d'oeuvre pour recevoir les croisiéristes.

855

Donc il y a un momentum dans la région qui fait en sorte que, je pense, les gens sont conscients de ces problématiques-là et de plus en plus sont intéressés à y travailler.

PAR LE PRÉSIDENT:

860

Par contre, est-ce que vous avez des propositions concrètes, parce que, par exemple, disons le projet se réalise, vous continuez à faire de la promotion aux gens, par exemple, de Québec, Montréal, etc., de venir sur la Côte-Nord et en Minganie, et si les gens arrivent, il y a pas de personnel ou il manque d'hébergement, à ce moment-là, quelles seraient les précautions que vous prendriez pour vous assurer que les gens ne sont pas insatisfaits s'ils viennent sur la Côte-Nord?

865

PAR M. DENIS CARDINAL:

Bien écoutez, c'est sûr qu'il y a une planification à faire. Il y a des rencontres, il y a une évaluation de la situation à faire par rapport aux complexes hôteliers, à savoir le nombre de chambres disponibles.

870

Mais je pense pas qu'actuellement, que les hôteliers soient complets en saison estivale ou à l'année. Donc il y a quand même une disponibilité actuellement, là.

875

Je pense qu'il faut le regarder comme ça, autant dans Duplessis que dans Manicouagan, la réalité est comme ça.

880

Sauf qu'effectivement, je pense qu'il faut faire une analyse, essayer de voir – c'est difficile de voir quelle incidence concrète ça va avoir sur le nombre de visiteurs. Est-ce que ça va augmenter de dix pour cent (10 %), de cinq pour cent (5 %), de trois pour cent (3 %), bon, écoutez, je pense qu'il va falloir avoir un peu de vécu là-dessus.

885

Mais c'est sûr qu'il faut déjà peut-être regarder au niveau de nos hôteliers et faire une analyse de la situation, comme je le disais tout à l'heure, puis essayer de prévoir certains scénarios en fonction d'un achalandage accru au cours des prochaines années, à savoir si les services touristiques peuvent suffire à la demande.

Ce qu'on souhaite, c'est que ça suffise pas, ça va justifier des investissements pour accueillir de plus en plus de gens, puis ce sera positif à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

890

Donc vous êtes relativement confiants...

PAR M. DENIS CARDINAL:

895

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

900

... par contre, vous dites, vous proposez à Hydro-Québec de devenir un partenaire financier, mais d'un autre côté aussi, seriez-vous intéressés à donner votre expertise à Hydro-Québec, justement en regardant quelles sont les prévisions de besoins en logements pour les travailleurs, et regarder ça en parallèle avec la disponibilité de l'offre d'hébergement touristique?

PAR M. DENIS CARDINAL:

905

Bien, c'est bien évident, je pense qu'on a toujours, les deux (2) ATR ont été très près, là, que ce soit d'Hydro-Québec ou d'autres partenaires, je pense que s'il y a un besoin de s'associer sur quelconque sujet, on va être présents, puis on va s'associer, puis on va vérifier des choses avec Hydro-Québec là-dessus, il y a pas de problème.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

915

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

920

Pour poursuivre avec le même ordre d'idée! C'est sûr qu'un chantier de cette envergure-là qui va durer une dizaine d'années, il va y avoir bien évidemment une augmentation graduelle de la circulation, du transport de camionnage et tout ça, comment vous voyez cette situation-là avec le touriste qui vient pour visiter les lieux?

925

Est-ce qu'il y a des mesures qui devraient être mises en place, des précautions à prendre, est-ce que vous avez quelques points à nous soulever à ce sujet?

PAR M. DENIS CARDINAL:

930

Bien, c'est sûr que je serai pas le premier, j'imagine qu'il y en a d'autres qui sont intervenus avant moi puis qui ont mentionné que la 138 nécessite des investissements majeurs pour disons rendre le déplacement un peu plus agréable aussi pour les visiteurs.

935 Je pense qu'effectivement, la 138, comme la 389, comme une multitude de routes dans la région, devraient nécessiter des investissements importants pour la rendre de qualité, la rendre plus sécuritaire aussi, pour, je dirais, faciliter le déplacement de nos visiteurs, puis de rendre plus agréable. Ça, c'est évident.

C'est comme une priorité, je pense, régionale aussi, d'investir là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

940

Certains aussi souhaitent entre autres que le transport des matériaux et équipements se fasse par bateau à partir du port de Havre-Saint-Pierre, il y a quand même des projets aussi qui vont se faire au niveau...

PAR Mme MARIE-SOLEIL VIGNEAULT:

945

950 C'est ça, il y a le projet de la Grande exploration qui est le lien entre la Gaspésie et la Côte-Nord qui devient, à ce moment-là, encore plus important, pour que les gens ne soient pas obligés de circuler uniquement sur la route 138, donc un lien interrive, un lien maritime devient encore plus important pour notre région.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

955 Mais est-ce que vous voyez un conflit d'usages, à ce moment-là, entre les activités d'Hydro-Québec par exemple qui sont plus à caractère, je dirais, industriel, entre guillemets, et ceux qui sont plus touristiques?

PAR Mme MARIE-SOLEIL VIGNEAULT:

960

C'est certain, comme vient de le mentionner mon collègue, il va falloir qu'il y ait des investissements majeurs sur la route 138.

À l'heure actuelle, il y a des endroits où la route...

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

965

Mais je parle au niveau des activités portuaires!

970 Par exemple, si on vient avec des bateaux, on débarque des matériaux, des équipements de grande dimension, puis en même temps il y a des croisières de touristes, il y a des activités touristiques dans le même secteur, est-ce que vous voyez des conflits à ce niveau-là?

PAR M. DENIS CARDINAL:

975 Moi, pour l'instant, on peut être préoccupés par ça, je comprends, mais je pense que c'est avec le vécu qu'on va voir aussi comment ça va se passer.

 Je pense que les gens sont habitués d'avoir à circuler avec des transports lourds.

980 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

 Donc ce serait un ajustement qui serait graduel?

PAR M. DENIS CARDINAL:

985 Je pense qu'il faut voir les choses un petit peu – j'aurais de la difficulté à vous dire aujourd'hui si effectivement, il va y avoir une problématique réelle par rapport à ça.

 Donc je pense que c'est en le vivant aussi qu'on va le voir.

990

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

 Merci.

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. DENIS CARDINAL:

1000

 Bien, merci beaucoup.

1005

PAUL DE BANÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

 Le prochain participant sera en lien téléphonique, alors je ne sais pas si on a fait le lien, monsieur Paul de Bané.

 Monsieur de Bané, est-ce que vous êtes en ligne?

PAR M. PAUL de BANÉ:

1015

Oui, je suis en ligne, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Alors bienvenue monsieur et à vous la parole pour votre mémoire.

PAR M. PAUL de BANÉ:

1025

Ma présentation! J'aime mieux parler – mémoire, c'est une connotation négative, mémoire, ça fait un peu soutenu comme dans je me souviens, si on applique, disons, le slogan du Québec. Sinon, je veux dire, c'est malheureux, non, j'aime mieux le terme présentation, c'est important, présentation orale.

1030

Je remercie le Bureau d'audiences pour l'environnement de m'avoir permis de faire une présentation orale sur la question la plus importante actuellement pour le Québec, il doit agir.

Personnellement, au niveau de la santé, monsieur le Président, votre nom, c'est Germain?

1035

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est exact, Michel Germain.

PAR M. PAUL de BANÉ:

1040

Monsieur Michel Germain.

1045

Bien, la Providence a voulu que je sois sur ma dernière force vitale pour transmettre mes paroles ultimes sur la question la plus importante pour le Québec, que le Québec se doit de régler; sans ça, il est complètement foutu inutilement d'une privation d'un cinquième (1/5) du territoire.

1050

En ce qui regarde la Romaine, ça vous appartient à vous d'évaluer la proposition d'Hydro-Québec qui est valable et aussi les autres intervenants, mais je dirais, méfiez-vous du point de vue exprimé par Fondation Rivières et disons des associés comme Nature Québec!

1055

Parce que moi, je les ai contactés, ces gens-là, avant les élections fédérales, j'ai dit, c'est important que vous serviez à la question du territoire du Labrador. Ils l'ont pas fait, alors qui ne te couvre pas se dévoile.

1060 Écoutez, pour le moment, il y a imbroglie sur la question du Labrador, j'en conviens, mais vous n'aurez aucune crédibilité, le Bureau d'audiences publiques, si en même temps, vous n'avez pas autorité sur tout le territoire légal selon les lois territoriales du Canada-Québec sur un cinquième (1/5) du territoire qui doit être régularisé par nulle autre que la Cour suprême du Canada.

1065 Écoutez, pour le moment, c'est pas régularisé. La seule façon de régulariser, il y a deux (2) voies, c'est par une motion de l'Assemblée nationale, au retour des élections, donc une motion qui demande au Gouvernement canadien, parce que le Gouvernement québécois peut pas s'adresser directement à la Cour suprême, demander au Gouvernement canadien de voir à ce que cette question qui est primordiale pour le Québec, soit régularisée, et c'est notre Cour suprême qui statuera, écoutez!

1070 Je vais juste broser en gros, disons, je vais broser en gros, disons, l'essentiel, mais avant, je dois dire ceci! Moi, depuis 67, je suis un ethnique arrivé au Canada en 51 à l'âge de onze (11) ans, bon. Et donc, je me suis marié avec une fille de Trois-Rivières, Marielle Laprise; grâce à elle, j'ai pu monter les dossiers.

1075 Au point où en sont les choses, au point que cette question a été occultée, il est impossible de cheminer sans, je veux dire, la documentation que j'ai pu faire grâce à Marielle Laprise.

1080 En gros, j'ai déposé – mais tous ces faits étaient déjà connus par le gouvernement Clark, le gouvernement Lévesque, le Gouvernement canadien au début des années quatre-vingt, et plus récemment en 2005, il y a eu une Commission de l'avenir énergétique du Québec qui dépend, selon l'organigramme chez vous, de la Commission d'économie de travail. De toute façon, j'ai envoyé une cinquantaine de pages par fax, selon la loi, ils l'ont mis sur Internet simplement. Mais ils ont biffé nos coordonnées à ce moment-là, puis moi, j'étais pas d'accord avec ça.

1085 D'ailleurs la Commission aussi, sur les neuf (9) pages que j'ai envoyées qui donnent l'essentiel des références documentaires, vous avez biffé, je veux dire, le nominatif, les références d'adresse contre ma volonté. J'ai averti la protectrice, comment ça se fait qu'en commission parlementaire maintenant, lorsqu'on dit, on veut que nos coordonnées soient mentionnées, elles le sont, et comment ça se fait que dans le même gouvernement, le Bureau d'audiences publiques, à ce moment-là, agit autrement? Mais ça, c'est un détail.

1090 Ce que je veux dire, c'est ceci...

1095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais, monsieur de Bané, sur ce point-là, à ma connaissance, c'est ça, nous, on ne donne pas les renseignements nominatifs, c'est-à-dire les numéros de téléphone et les adresses des personnes.

1100 Mais c'est clair que si des gens veulent que ces renseignements soient rendus publics, à ce moment-là, si on a une confirmation par écrit que les gens le souhaitent, on va l'indiquer.

PAR M. PAUL de BANÉ:

1105 Par écrit, je ne pourrais pas. Actuellement, par écrit, oubliez ça. Je suis dans mes dernières forces vitales et tout appartient à Dieu. Et ce sont mes dernières paroles ultimes.

C'est le plus beau cadeau que je peux donner au Québec, c'est une richesse inestimable, c'est un cinquième (1/5) du territoire.

1110 Mais je voudrais dire ceci avant! Donc à la Commission de l'avenir énergétique du Québec, il y a eu une transmission du dossier, une cinquantaine de pages, ils l'ont mis sur Internet, Jean Charest était parfaitement au courant, parce que c'est le gouvernement, Landry et l'opposition étaient au courant et les Adéquistes aussi étaient au courant. Rien n'a été fait, absolument rien n'a été fait.

1120 Mais s'il y a des gens qui veulent aller voir ce fonds documentaire, grâce au webmestre André Lepage de la Société Saint-Jean-Baptiste donc de Saint-Hubert, ils ont fait un lien donc avec ce fonds-là. Eux autres, leur site, c'est le 24 – en chiffre ou en nombre – juin, donc c'est très simple, ça fait référence à la Société Saint-Jean-Baptiste, mais pas n'importe laquelle, celle de Saint-Hubert. Alors le24juin.qc.ca, donc ça, c'est leur site, et là, on clique sur le mot Labrador, on clique par la suite sur la carte du Québec qui est entière, et là, on aboutit sur ce fonds documentaire.

1125 Maintenant, depuis 2005, il y a eu une évolution dans le fonds documentaire, je l'ai mentionné disons dans l'envoi de neuf (9) pages chez vous.

1130 J'ai envoyé un fax de soixante-sept (67) pages numérisées à Sylvain Gaudreault, Parti québécois, Jonquière, qu'eux autres l'ont reçu par fax sur ordinateur, qu'ils l'ont transmis à Rita Dionne-Marsolais qui a transmis par la suite à celle qui la remplace dans Rosemont et aussi, ça a été retransmis aussi à André Lepage en gros, en partie il a eu quelques pages de moins, mais ça a été transmis aussi entièrement au journal Mouton NOIR de Rimouski qui n'en a rien foutu du tout.

1135 Alors Martin Duval et tout le bureau de Sylvain Gaudreault, je suis content dans ce sens-là, qu'il ait été réélu, ils ont simplement accepté, sans s'engager je veux dire, au niveau de

l'information, sur demande de n'importe qui d'envoyer cette documentation de soixante-sept (67) pages qui est libre réimpression.

1140 Il faut faire pleine lumière sur cette question.

Maintenant, s'il y en a qui veulent me contacter, qu'ils me contactent à ma compagne épouse fidèle Marielle Laprise à Ville Lasalle, c'est avec Bell, boîte vocale avec Bell, inscrite dans l'annuaire, 28, 4^e Avenue à Ville Lasalle, et je donne le numéro, s'il y en a qui veulent me contacter, dans le 514-365-6254.

Là, je veux revenir à l'essentiel! Pour le moment, vous pouvez pas statuer sur le Labrador, mais n'oublions jamais, si jamais, parce que là, le soixantième anniversaire de Terre-Neuve s'en vient, 31 mars 1949.

Si le Gouvernement du Québec n'agit pas, je veux dire par une motion, si les représentants qui se disent du Québec à Ottawa, les députés du Québec ou les sénateurs du Québec, le dossier est connu par la lieutenantante Hervieux-Payette, mais ils n'ont rien foutu; le sénateur Fox, mon propre frère aussi, mais mon propre frère a lui-même, sénateur Pierre de Bané, ne représente pas à lui tout seul le Sénat et les Communes. Donc il y a une volonté qui veut pas que cette question soit régularisée.

Mais le premier responsable, c'est le Gouvernement du Québec. Il doit faire une motion. Naturellement que madame Marois va appuyer, que les Adéquistes vont appuyer pour que la Cour suprême régularise la question du Labrador.

Là, je veux revenir à l'ossature juridique! Alors au Canada, c'est très simple au Canada, c'est un pays très avancé au niveau, je veux dire, de la simplicité des lois territoriales. On peut pas augmenter une province ni la diminuer sans le vote aux deux tiers (2/3) des deux (2) parlements.

À l'époque peut-être impériale, il pouvait y en avoir un autre vote par la suite, mais essentiellement, c'est ça.

1170 Alors nous devons à Wilfrid Laurier d'avoir augmenté selon ces lois-là, 1898, avec l'assentiment des deux (2) parlements, pour le nord du Québec, l'Ungava.

Mais Laurier a été battu en 1911, alors c'est un homme d'une grande qualité, mais il a été battu. Les Conservateurs étaient proquébécois aussi, parce qu'ils ont fait la Loi de l'agrandissement du territoire du Labrador en 1912.

Mais moi, j'ai fouillé la question grâce au fonds Gardner, vous regarderez si ça existe encore, parce qu'en 1980, il existe encore, il est dans ma documentation, ce fonds-là qui était au

1180 premier étage du Complexe G à ce moment-là existait d'une façon, toutes mes références sont là, alors je reviens!

1185 Donc je me suis aperçu, s'ils ont mis la réserve de la côte du Labrador, ça veut dire que et le Gouvernement canadien et la colonie de Terre-Neuve et le gouvernement anglais comprenaient parfaitement cette réserve-là comme un accommodement, donc premier accommodement, pour que les pêcheurs puissent en paix, terre-neuviens, sécher de la morue dans la côte de 1 (1 m) à 3 milles (3 m).

1190 Mais ce qui est sous-jacent de ça, ma documentation le prouve, parce que le fondé juridique, moi, c'est pas moi qui l'a fait, c'est l'ex-juge en chef de la Cour supérieure du Québec, district de Québec, il y en avait deux (2) à l'époque, qui le 6 février 1948, il avait eu accès à tous les dossiers, Louis St-Laurent avait été correct, il a tout transmis tout le dossier, et là, tout le fondé juridique est là pour aller à la Cour suprême.

1195 Et donc je reviens! Donc ils ont mis une côte, bon, mais mettez-vous à l'époque, il y avait un gouvernement conservateur sous la botte du Colonial Office à Ottawa, il y avait sir Wilfrid Laurier, donc aussi qui avait compris que c'était pas grand-chose, cette histoire-là.

1200 Mais moi, j'ai fouillé pourquoi qu'il y a eu une réserve, simplement grâce au fonds Gardner, il y a eu une dépense d'une vingtaine de millions du Colonial Office sur la côte.

1205 Alors là, ils se sont liés en mettant une réserve pour pouvoir monnayer ça, c'est ce que Terre-Neuve a essayé de faire après 1915. C'était de quinze millions (15 M\$), j'ai pas eu accès au dossier, c'est mineur, ça. Ce sont les avocats Geoffrion de Montréal qui ont cheminé, ça a peut-être baissé à deux millions (2 M\$).

De toute façon, ça n'a aucune importance, c'est une tentative d'extorsion, on peut se comprendre, comprendre très bien au niveau comptable, on a eu un million (1 M\$), là, on donne le Labrador, bon, il y a eu le Québec, il faudrait qu'il paie quelque chose.

1210 Le Québec a pas marché, il a été jusqu'à l'instance de 1927 à ce moment-là. Il y avait, à cette époque-là, vous remarquerez, à partir de 1912, tous les gouvernements en situation minoritaire à ce moment-là, au Canada, donc jusqu'à l'instance de 1927.

1215 Et donc moi, je faisais pas référence à l'affaire du Labrador de Roger J. Bédard, c'est toute la magouille au niveau de la composition et du comité judiciaire, ça n'a aucun poids. C'est un travail excessivement valable, et c'est le seul volume qui a été frappé d'interdit de publication par le gouvernement Jean Lesage. C'est phénoménal ce qu'il a fait, mais c'est pas ça qu'on doit porter en Cour suprême.

1220 Ce qu'on doit porter en Cour suprême, c'est très simple. C'est le fondé juridique qu'a établi Frédéric Dorion. Moi, par la suite, j'ai compris pourquoi, qu'est-ce qui était arrivé. Le

Canada est un pays très avancé au niveau de la justice, si j'étais à la place, j'aurais fait la même chose.

1225 Il était dans l'obligation de violer la Constitution canadienne pour octroyer ce territoire déjà accordé en 1912, avec la réserve que je vous ai mentionnée, avec pourquoi il y a eu cette réserve-là et pourquoi par la suite, ils l'ont prouvé, il y avait une tentative d'extorsion. Le Québec a pas marché.

1230 Je me permets juste un petit mot! Lorsque le Procureur général du Québec Lanctôt, de mémoire, a été en 1927, aussitôt rapatrié parce que sa maman ou sa femme se mourait – de toute façon, moi, je suis un peu dans mes dernières phases vitales, si j'en ai d'autres, je servirai le Québec, j'ai toujours d'ailleurs voulu uniquement servir le Québec. Et Jean Charest peut pas dire, j'ai à coeur le Québec, ni Marois, ni Dumont maintenant qu'il est sorti, si à ce moment ils ne le prouvent pas.

1235 Alors revenons! Donc il y a eu une question humanitaire, ils étaient obligés d'aller dans ce sens-là, disons, de violer la constitution, parce qu'à la même époque, il y a eu l'implantation de l'État d'Israël. C'est tout mentionné dans les dossiers du le24juin.qc.ca, le Labrador, cliquez carte du Québec, vous allez aboutir, et par Sylvain Gaudreault, Parti québécois Jonquière qui a un document de quelques pages plus récentes, bon!

1240 Alors là, ils étaient obligés de violer la constitution, parce qu'il y avait l'implantation de l'État d'Israël, bon.

1245 Il y a eu l'implantation de l'État d'Israël, on en prend acte. Maintenant, dans une bonne gérance, il fallait prévoir un exit quelque part, bon dieu, dans le cas d'avortement.

1250 Les premiers faits mentionnés par la tribune juge de Montréal, ça, c'est important, donc...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur de Bané, monsieur de Bané?

1255 **PAR M. PAUL de BANÉ:**

Mais je veux dire, il mentionne ceci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Monsieur de Bané?

1265 **PAR M. PAUL de BANÉ:**

Oui.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander de conclure s'il vous plaît.

1275 **PAR M. PAUL de BANÉ:**

Non, vous allez me laisser parler. Un cinquième (1/5) du territoire.

1280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je m'excuse, mais...

1285 **PAR M. PAUL de BANÉ:**

Non, mais je vais être assez bref, vous allez me laisser parler. Sans ça, vous faites partie simplement de tout ce qu'ils ont voulu, Michel Germain, occulter cette question en défaveur du Québec, vous allez me laisser parler un peu.

Je vais vous dire...

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander de conclure.

1295 **PAR M. PAUL de BANÉ:**

Je vais conclure, vous allez me laisser le temps de conclure.

Si un cinquième (1/5) du territoire ne vaut rien à vos yeux, tous ceux qui ont entendu tout ce que j'ai dit avant vont aller plus loin, et je leur demande d'aller plus loin. Ça, c'est très très simple, très simple.

1300

Ça veut dire, c'est ceci! Si le Gouvernement du Québec n'agit pas, je veux dire, avant le mois de mars 2009, oublions pas le 31 mars 49, c'est le soixantième, ça fait assez que ça dure, cette affaire-là! Si les députés du Québec à Ottawa qui disent représenter les intérêts du Québec bougent pas, si les sénateurs ne bougent pas – de toute façon à quoi sert le Sénat, mieux vaut en rire – à ce moment-là, il faut penser à une procédure plus longue, la voie du mandamus, la voie judiciaire.

1305

1310 C'est ce qu'Antonio Lamer, juge de la Cour suprême, maintenant décédé, m'avait dit. Il dit, votre dossier est très fort, mon ami, oui, votre dossier est très fort! La voie la plus simple, c'est la voie politique. Si ça ne marche pas, prenez un mandamus.

1315 Donc dès le mois de mars 2009, demandez au juge Gomery, c'est un homme honnête qui est retraité, s'il veut bien cheminer cette question devant la Cour suprême. Ce sera juste un peu plus long.

Mais là, je continue! Le Canada était dans l'obligation de violer sa constitution, à cause de l'implantation de l'État d'Israël.

1320 Et donc la tribune juge de Montréal nous mentionne que le pays qui a reçu le plus grand nombre de Juifs après la deuxième guerre mondiale, c'est le Canada. Mais c'était rien à comparer avec les six cent cinquante mille (650 000) en cas, disons, en cas, je veux dire, qui auraient perdu dans les mains des Arabes, ce qui était fort possible.

1325 Alors il fallait prévoir, moi-même, je suis un Palestinien arabe et chrétien, et, Michel Germain, j'aurais marché dans la combine, parce que six cent cinquante mille (650 000) personnes doivent être placées.

1330 Mais le Canada est pas fou, le Canada, c'est un pays, donc il viole sa constitution par deux (2) ententes avec Terre-Neuve.

Comme l'instance de 27 avait pas été appuyée par les gens, une loi du Parlement britannique, ça n'avait aucune valeur. Donc se dit lié pas du jugement, se dit lié de l'opinion de 27 qui n'avait aucun caractère obligatoire.

1335 Deuxièmement, il y avait une autre condition, il a averti Terre-Neuve, écoute-moi bien mon petit gars, on peut pas diminuer la province de Québec sans, de ce qu'on a déjà donné en 1912, sans, au préalable, son assentiment, ce qui n'a jamais été fait.

1340 Alors jamais le Gouvernement du Québec n'a accepté la diminution de la rigueur constitutionnelle et tout le reste. Il faut aller à la Cour suprême.

Moi, j'ai bâti le dossier grâce à Marielle Laprise.

1345 D'ailleurs je vous remets un peu dans l'ossature à l'époque. À l'époque, lorsque Terre-Neuve est rentrée, j'avais souffert beaucoup au niveau financier, j'étais très serré par, disons...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur de Bané!

1350

PAR M. PAUL de BANÉ:

Non, non, vous allez me laisser parler dans l'intérêt du Québec.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je m'excuse, c'était tout le temps que nous avions.

PAR M. PAUL de BANÉ:

1360

Non, non, non. Vous êtes un homme...

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Bien, je vais être dans l'obligation de vous couper.

PAR M. PAUL de BANÉ:

Vous êtes un homme qui trahit les intérêts du Québec.

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais être dans l'obligation de vous couper, monsieur.

1375

PAR M. PAUL de BANÉ:

J'ai honte de vous. Vous devez me laisser la parole.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Bon, mais je crois qu'on n'a pas le choix, je dois vous couper.

Alors s'il vous plaît, coupez la communication!

1385

Alors je m'excuse pour le contretemps, mais il est important de savoir, premièrement, que la Commission ne pourra pas trancher, n'est pas en mesure de trancher des questions frontalières entre le Québec et le Labrador, pour des raisons évidentes. Ce n'est pas son mandat et elle n'a pas non plus la compétence dans le domaine.

1390

Je regrette que monsieur de Bané n'ait pas voulu être raisonnable, mais dans les circonstances, j'ai dû mettre fin à sa présentation.

Alors sur ce point, nous allons faire maintenant une pause d'une quinzaine de minutes; alors nous allons reprendre à quinze heures quinze (15 h 15).

1395

Alors je m'excuse encore une fois.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1400

REPRISE DE LA SÉANCE
GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons reprendre la présente séance avec des représentants du Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. La présentation du gouvernement terre-neuvien va se faire en anglais.

1410

Pour ce qui est des points, je dois préciser que cette présentation-là va être enregistrée dans les transcriptions, dans la version originale; à la suite de la version originale, il y aura une traduction en français de la présentation faite par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

1415

Quand je vais m'exprimer en anglais, je vais aussi rapidement expliquer en français ce que je viens de dire au représentant du gouvernement terre-neuvien.

1420

So, we will now invite the representative of the Newfoundland and Labrador Government to present its brief to the panel.

Alors nous allons maintenant inviter le représentant du gouvernement terre-neuvien à présenter son mémoire devant la Commission.

1425

So, the name that I have is Mr. Sean Dutton. Mr. Dutton, do you hear me?

Mr. SEAN DUTTON :

Yes, I do, thank you.

1430

BY THE PRESIDENT:

1435

So, sir, welcome. First, it is very important that I state to you that when you speak, please identify yourself. I know that other people are with you now. If anyone else speaks, it is important for the panel to know who speaks. And each time someone speaks, please identify the person who is speaking so we can distinguish who is speaking.

1440

It is important to mention also that I will quickly explain in French what I just said and, right after that, I will let you present your brief.

Alors ce que j'ai expliqué, vu que c'est en entrevue téléphonique, il y a aussi une possibilité que plus d'une personne s'exprime en anglais, donc à chaque fois que quelqu'un va s'exprimer, donc la personne devra s'identifier pour que nous puissions distinguer qui parle.

1445 So, Mr. Dutton, you can present your brief to the panel.

MR. SEAN DUTTON:

1450 Thank you. I am Sean Dutton. I am the Deputy Minister of Intergovernmental Affairs and the acting Deputy Minister of Labrador and Aboriginal Affairs for Newfoundland and Labrador. I am joined here today...

BY THE PRESIDENT:

1455 Yes.

MR. SEAN DUTTON:

1460 I will be with Charles Bown of Natural Resources, Martin Goebel, Conservation, and Don Burrage, Department of Justice.

Just before I begin, will you be (...) or do you want me to pause (...) translation?

BY THE PRESIDENT:

1465 I have some problem to understand correctly what you are saying. We will try to modify the inbound sound. Is it possible?

Mr. SEAN DUTTON:

1470 Okay.

BY THE PRESIDENT:

1475 I think I'm hearing you better.

Mr. SEAN DUTTON:

1480 Okay.

BY THE PRESIDENT:

1485 Just present your brief and if I have some problems to understand what you are saying, I will ask you to repeat.

Mr. SEAN DUTTON:

1490 All right, thank you.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 1, début, "The Government...")

1495 [Traduction libre du mémoire DM62 à venir \(la version anglaise du DM62 se retrouve dans le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale\)](#)

1500 [Traduction libre de la présentation du mémoire et de l'échange avec la commission à venir](#)

1505 **FIN DE LA LECTURE (page 2, 2^e paragraphe fin, " ... about the project.")**

The myriads of concerns are mapping, study zone and methodology, effects on caribou and water. With regards to mapping...

1510 **LECTURE DU MÉMOIRE (page 2, 3^e paragraphe, "In the maps...")**

FIN DE LA LECTURE Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, "...Québec North Shore rivers...")

1515 The Little Mecatina, the Natashquan, the St. Augustine and the St. Paul appear, incorrectly, to be within Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 2, 5^e paragraphe, "The interprovincial...")

1520 **FIN DE LA LECTURE (page 4, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... of the coast.")**

While a loss of habit will hopefully be insignificant, there is still potential for the project to interfere with migration and movement patterns, to change patterns and to fragment the population.

1525 **LECTURE DU MÉMOIRE (page 4, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "The proposed roads...")**

FIN DE LA LECTURE (page 5, 4^e paragraphe, fin "... of the river in Labrador.")

1530 We pose the question to the proponent on the potential adverse effect of the project on Labrador waterways and/or tributaries. In order to assess Hydro-Québec's November 28 th response, we would require that the developers state what model was used to calculate the backwater effects and to provide the results.

1535 There is a reference in the response to elevation, "point kilométrique" or PK, 295.5, being the drainage of Lake Norman. However, Hydro-Québec's general information brochure of March 2004 indicated the number 4 reservoir level as 461.8 meters. So, PK 295.5 must refer to some other measurement.

1540 **LECTURE DU MÉMOIRE (page 5, 5è paragraphe, "Hydro-Québec acknowledges...")**

FIN DE LA LECTURE (page 6, 4è paragraphe, 12è ligne, "... proponent for response...")

1545 A response was made public, dated November 28 th, after the Province's written brief was due to be submitted for the joint review panel's consideration. But it too was only in French. We are still reviewing this response. It may be the case that some of the questions raised in the Province's submission are addressed in sectorial studies conducted by Hydro-Québec, all of which are in French.

1550 These challenges have limited the Province from engaging in more fulsome participation in the second stage of the submission.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 6, dernier paragraphe, "While the Romaine project...")

1555 **FIN DE LA LECTURE (page 6, fin.)**

And that concludes our presentation. Thank you.

BY THE PRESIDENT:

1560 Mr. Dutton, thank you, for your brief.

1565 We have no questions, but I think it is important for the panel to make some statements. First, the panel will take into account, in its examination or in its assessment of the Romaine hydro project, your concern regarding the – I will state your concern, the woodland caribou, its migration and its recovery, flash flood or flooding events in Newfoundland and Labrador and about fish species migrating to Newfoundland and Labrador, and the potential mercury contamination of these fish.

1570 But you must understand that the panel will not examine the case of the boundary between Newfoundland and Labrador and Québec. It is an issue that we can't settle.

1575 First about your complaint about the environmental impact assessment of the project is only in French, our report, the panel's report will be in French and it will be translated in English.

So, you will be able to know what the panel said about the issues you told us. That is what I can say to you at this point.

1580 Do you want to add something about what I just said?

Mr. SEAN DUTTON:

I am sorry, just hold for one moment.

1585 **BY THE PRESIDENT:**

Okay.

Mr. SEAN DUTTON:

1590 So, just to be clear, to clarify with boundary the panel intends to use in its assessment of boundary effect, I presume that to be the legal boundary?

BY THE PRESIDENT:

1595 You can be assure that we will take into account the official boundary regarding your concern about the issues you told us in your brief. It will be the official boundaries of course.

Mr. SEAN DUTTON:

1600 Thank you very much.

BY THE PRESIDENT:

1605 So, that is satisfying you?

Mr. SEAN DUTTON:

1610 Yes, it does.

BY THE PRESIDENT:

So, I thank you very much for your brief. Thank you again and, as I said, our report will be made available under 60 days after February 27 th. I can't say when it will be made public,

1615 because it is the Quebec Minister of the Environment that decides when it will be and it will be
also for the Minister of Environment of Canada to decide. But our regulation states that it must be
done within 60 days after the report is sent to the ministers.

So, I invite you to read our report when it will be made available.

1620

Mr. SEAN DUTTON:

And we look forward to seeing it. Thank you very much.

1625

BY THE PRESIDENT:

I thank you. Bye bye!

Mr. SEAN DUTTON:

1630

Okay, bye bye!

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Alors je vais me permettre de résumer rapidement en français donc ce que la
Commission a indiqué!

1640

C'est que bien entendu, la question de la frontière entre Terre-Neuve et Labrador, la
Commission ne peut pas trancher cette question pour différentes raisons, comme j'ai fait allusion
tout à l'heure. La Commission n'a pas la compétence et les compétences, ni le mandat pour
statuer là-dessus.

1645

Par contre, la Commission a dit, oui, nous allons bien entendu prendre en considération
dans notre examen du projet, nous allons prendre en considération les préoccupations du
gouvernement terre-neuvien.

1650

Dans leur mémoire, il y avait principalement trois (3) éléments qui ont été portés à
l'attention de la Commission, c'est-à-dire le caribou forestier donc qui est une espèce qui est
susceptible de migrer entre la frontière au Québec et au Labrador et qui a une harde importante
qui est située au Labrador. Alors le gouvernement terre-neuvien a des préoccupations à ce
niveau-là.

1655

Ainsi que par rapport à la limite extrême du réservoir Romaine-4 projeté, donc des
préoccupations sur des événements de crues soudaines, c'est-à-dire temporaires, et aussi des
questions de niveaux d'eau qui pourraient à ce moment-là modifier le territoire terre-neuvien.

1660 Enfin, il y avait la question que nous avons notée qui était éventuellement la présence, la migration de poissons vers le Labrador et dont le poisson pourrait peut-être potentiellement avoir des teneurs plus élevées en mercure. Donc c'est un autre champ de préoccupations pour le gouvernement terre-neuvien.

Donc c'est une optique qu'on prendra où des personnes pêcheraient ces poissons-là.

1665 Alors c'est simplement la mise au point, ainsi que nous avons indiqué au gouvernement terre-neuvien que le rapport de la Commission va être traduit en anglais et que ce rapport serait disponible, rendu public à l'intérieur de soixante (60) jours après sa remise qui est prévue pour le 27 février 2009.

1670 Alors c'était l'explication que nous avons résumée.

Comme j'ai mentionné, le mémoire va être traduit, donc l'intervention du gouvernement terre-neuvien va être traduite en français à l'intérieur des transcriptions.

1675 Nous aurons la version originale anglaise qui sera suivie d'un élément et ça s'appellera traduction libre, parce que c'est le Bureau d'audiences même et la Commission d'examen conjoint qui vont faire traduire ce passage-là pour que tout le monde puisse en prendre connaissance.

1680

**CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE PORT-CARTIER**

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Alors ceci nous amène à notre prochain mémoire de la Chambre de commerce de Port-Cartier et de la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier. J'invite messieurs Yves Desrosiers et Michel Gignac à s'avancer. Il y a aussi une troisième personne!

1690

Alors messieurs bonjour, à vous la parole.

PAR M. MICHEL GIGNAC:

1695

Bonjour messieurs les Commissaires. Je me présente, je suis Michel Gignac, président de la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier.

Je suis accompagné à ma droite de notre commissaire industriel, monsieur Bernard Gauthier et à ma gauche, du président de la Chambre de commerce de Port-Cartier, monsieur Yves Desrosiers.

1700 C'est d'ailleurs monsieur Desrosiers qui va vous présenter notre mémoire.

PAR M. YVES DESROSIERS:

1705 Bonjour. Je vais y aller avec peut-être une courte présentation de la Chambre de commerce et de la Corporation, en disant que c'est deux (2) organismes qui existent depuis, pour la Chambre de commerce, environ quarante-six (46) ans, la Corpo, d'une trentaine d'année.

1710 Nous, la Chambre de commerce, on représente environ cent cinquante (150) membres présentement à Port-Cartier.

Donc les retombées économiques du projet Romaine!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "Le projet d'aménagement...")

1715 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin, "... une génération.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Messieurs, merci pour votre présentation. J'ai mon collègue monsieur Beaudoin qui a une question.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1725 C'est davantage une précision! À la page 5 de votre rapport, vous mentionnez:

"Nous espérons également de tout coeur que le projet Romaine favorisera l'amélioration de la route 138, principalement le tronçon Baie-Comeau-Port-Cartier."

Pourquoi privilégiez-vous Baie-Comeau-Port-Cartier?

1730

PAR M. YVES DESROSIERS:

1735 Ça, je peux vous répondre assez simplement. C'est que la route 138 a beaucoup d'améliorations à y avoir dessus. Ce qu'on considère, c'est que ce tronçon-là, il a été oublié depuis toujours.

1740 C'est pas quelque chose qui a été développé avec les années, c'est qu'il a toujours été déficient, au niveau – m'a vous donner un exemple! Ce tronçon-là, si vous étiez venus par la route, je sais pas si vous êtes venus par la route ou par avion, ce tronçon-là, on y voit cent vingt-cinq kilomètres (125 km) sans aucune voie de dépassement dans les pires conditions, c'est-à-dire des côtes, des courbes, des précipices, c'est phénoménal de voir qu'on est encore dans des conditions comme ça aujourd'hui.

1745

Quand je vous dis cent vingt-cinq kilomètres (125 km) dans des conditions qui sont précaires des fois, c'est pas évident, puis c'est là que les gens vont devenir de plus en plus impatients.

1750

C'est sûr qu'il y a beaucoup d'améliorations à faire tout au long de la route, mais ce tronçon-là est peut-être le plus désuet présentement, c'est celui qui a été oublié trop longtemps.

Mais ça nous empêche pas de travailler puis d'espérer que ça va être à la grandeur de la 138. On précisait celui-là, parce qu'il est vraiment un peu plus important au niveau de la rapidité des interventions, surtout avec le transport lourd. Si vous aviez la chance de la faire, vous verriez ce que je veux dire.

1755

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Merci.

1760

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aurais une question. À la page 6 de votre mémoire, vous faites allusion à l'industrie minière "bénéficiera également de l'ouverture du territoire avec la construction de la nouvelle route", dans le cas de Sainte-Marguerite-3, est-ce qu'il y a eu des retombées concrètes jusqu'à maintenant pour l'industrie minière, avec la route d'accès à la centrale?

1765

PAR M. MICHEL GIGNAC:

Au point de vue de l'industrie minière, je pourrais pas vous répondre, ce serait plus le commissaire industriel de Sept-Îles qui pourrait probablement vous répondre.

1770

Au point de vue forestier par exemple, je pourrais très bien vous répondre. Il est là, et c'est grâce à SM-3 si Produits forestiers Arbec existent à Port-Cartier et qu'on a directement cinq cents (500) emplois.

1775

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, j'ai pu noter, vous avez fait mention de Arbec dans votre mémoire, mais c'était plus au sujet de l'industrie minière, s'il y avait eu des retombées jusqu'à maintenant, minière?

1780

PAR M. MICHEL GIGNAC:

Je vais passer la question à monsieur Gauthier.

1785 **PAR M. BENARD GAUTHIER:**

Réponse partielle, on peut vous dire qu'il y a un site de granit qui a été exploité, et puis c'est surtout le développement du territoire.

1790 Les gens, les prospecteurs peuvent aller sur le territoire, autonomes, sans trop faire de dépenses immenses. Donc il y a moyen de faire du travail, on appelle ça du travail de terrain, sans dépenser des milliers et des milliers de dollars.

1795 Vous savez, l'hélicoptère, on joue entre sept cents (700 \$) et mille dollars (1000 \$) de l'heure, donc le prospecteur amateur ne peut pas se permettre ça à grande échelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, le prospecteur à temps partiel qu'on appelle.

1800

PAR M. BENARD GAUTHIER:

Exact.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous pouvez confirmer, ça a suscité un intérêt, des gens sont allés sur le territoire à ce moment-là faire de la prospection autour de la route de Sainte-Marguerite-3?

1810 **PAR M. BENARD GAUTHIER:**

Je vous ai parlé des prospecteurs, mais je peux vous dire aussi que ça amène aussi des compagnies juniors, et ça l'amène aussi des majeures à regarder davantage des vieux potentiels, à les réévaluer.

1815

Parce que vous savez, quand on n'a pas accès à un territoire, souvent les coûts deviennent prohibitifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Très bien, je vous remercie.

Messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

1825 **PAR M. MICHEL GIGNAC:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 Je vais vérifier, je crois que l'Association canadienne de l'hydroélectricité, madame Gabrielle Collu, je crois qu'elle va être ici ce soir.

Donc ceci met fin aux présentations de cet après-midi.

1835 Nous allons recommencer à dix-neuf heures (19 h) ce soir ici même bien entendu.

Alors nous vous souhaitons un bon souper et à tantôt.

1840

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

1845

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1850

DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.